

M. MITCHELL : Lorsque ces estimations au sujet des Sauvages ont été présentées dans les deux ou trois dernières années, j'ai toujours appelé l'attention de l'honorable premier ministre sur le fait qu'il ne convenait pas de faire ces estimations et de livrer ces marchandises en bloc. Dans la dernière occasion où j'ai parlé de cela, l'honorable premier ministre a dit qu'il ne croyait pas, tout en approuvant mes remarques, que le temps fut arrivé de les faire. J'aimerais maintenant savoir si on livre les provisions en bloc à des entrepreneurs, ou si on les dépose à des endroits déterminés pour en faciliter la livraison à la population. On a promis en quelque sorte que le système recommandé serait adopté prochainement et j'aimerais à savoir si ce système est maintenant suivi ou non.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que l'honorable député n'a pas parfaitement compris en cette circonstance, parce que je n'ai pas dit que les contrats devraient être donnés à des entrepreneurs qui enverraient leurs marchandises à un point central et d'où l'on ferait le transport dans les diverses localités. Je crois que cela serait une erreur. Nous sommes obligés de faire des économies et il est très clair que le système actuel de contrat avec des personnes qui livrent les articles requis aux endroits où l'on en a besoin pour la consommation est particulièrement économique. Par exemple, si vous aviez à faire des contrats pour faire livrer des provisions aux principales stations du chemin de fer Canadien du Pacifique, vous auriez à payer le prix ordinaire du transport de ces endroits dans la prairie et cela augmenterait beaucoup les dépenses. Naturellement ce serait un avantage pour les gens qui résident dans le voisinage de ces divers endroits d'être employés, mais cela ne serait pas dans l'intérêt de l'économie. Quand nous avons des quantités considérables de marchandises à faire transporter comme celles que nous achetons, il est important que nous nous adressions à des sociétés importantes qui offrent toutes les garanties nécessaires. C'est en leur faisant faire la livraison des effets que l'on pratique la plus grande économie.

M. MITCHELL : J'avais parfaitement compris l'honorable premier ministre. Il n'a peut-être pas compris la recommandation que j'ai faite dans ces différentes circonstances et que j'ai répétée aujourd'hui, mais je crois pourtant qu'il l'avait approuvée tout en disant que le temps de la mettre à effet n'était pas arrivé et que le pays n'était pas assez avancé pour cela. Comme il dit que je l'ai mal compris, je suis obligé d'accepter ses explications, mais cela me force à rappeler les raisons qui justifient la suggestion que j'ai faite. Je crois que lorsque l'on a besoin de certaine quantité de farine, de lard fumé, de bœuf frais, de hardes et de chaussures on ne devrait pas faire les annonces en bloc. Cela a pour effet de mettre le marchand de hardes hors de concours. Il ne peut déposer une soumission pour fournir de la farine, du lard fumé ou du bœuf frais. Il devrait y avoir une soumission demandant du bœuf frais, une autre des hardes, une autre du lard fumé et ainsi de suite pour les autres articles. Cela donnerait un avantage à nos marchands de Québec, d'Ottawa, de Toronto et de Montréal d'offrir des soumissions pour des hardes et les marchandises pourraient être livrées le long de la ligne à trois ou quatre endroits différents. La même chose s'appliquerait à la farine et aux articles que j'ai mentionnés, et l'avantage qui en résulterait serait que nous pourrions employer nos propres gens au lieu de donner l'ouvrage à deux ou trois sociétés de l'Ouest seulement. Nous savons quelles sommes immenses ont été payées à la G. Baker et Cie et à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Chaque année on leur a donné des contrats considérables. Je crois que l'ouvrage a été bien fait et je n'ai rien à dire à cela ; mais je pense que nous devrions donner à notre population et à nos manufacturiers une chance de faire dans l'Ouest du Canada, ce qui a été fait par des intermédiaires comme la Compagnie de la Baie-d'Hudson et la maison I. G. Baker et Cie.

Voilà une chose que j'ai déjà représentée pendant trois années consécutives et je croyais que l'honorable premier ministre m'approuvait. Il dit que je l'ai mal compris. Je ne crois pas cela, mais je veux le bien comprendre. Il dit que le système actuel est économique. Sans doute ce système donne moins d'ouvrage aux employés du département, mais je ne sais pas que le pays soit fait pour les fonctionnaires publics. Je crois que les fonctionnaires sont faits pour la Chambre et pour le pays. Si le changement proposé leur donne plus d'ouvrage, ils sont bien payés pour cela et notre population aura une occasion de retirer quelque chose des déboursés considérables qu'elle a faits pour ce pays. Voilà un principe qu'il faudrait adopter parce qu'il est juste et raisonnable. Loin d'augmenter les dépenses, je crois qu'on les diminuerait sans favoriser toutefois les riches spéculateurs. Je crois qu'il n'y aurait aucune difficulté à induire des gens parfaitement responsables à entrer dans ce genre d'affaires, et je ne vois pas pourquoi des grandes corporations auraient le monopole de tout ce commerce et soumettraient toute la population à leurs intérêts. Je crois que ces raisons sont bien fondées et que ma proposition mérite plus d'attention qu'elle n'en a reçue du département.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que nos intentions ne s'accordent pas. Je pensais que l'honorable député ne parlait que du transport.

M. MITCHELL : Non, je voulais parler de toute la question.

Sir JOHN A. MACDONALD : Mais l'honorable député est allé un peu plus loin ; il a dit qu'on ne peut pas donner des contrats pour des articles en particulier et que par exemple un homme ne peut pas faire une soumission pour les hardes ou les effets de sellerie seulement, mais pour tous les effets. Cela est une erreur. N'importe qui peut faire une soumission pour un article spécial mentionné dans l'annonce. Maintenant ce n'est pas comme autrefois, il faut des soumissions pour chaque article mentionné dans l'annonce. Quant à la question du transport, le gouvernement ne peut aller faire des contrats à chaque station où il y a des effets à livrer. Cela serait interminable et très incertain. Les entrepreneurs qui promettent de livrer la farine ou le porc ou n'importe quoi s'engagent à transporter ces articles-là. Que le gouvernement ou l'entrepreneur paie le charretier, cela ne fait aucune différence. On paie le prix du marché tout de même pour les marchandises. Le gouvernement ne perd rien du tout. Ce serait très incommode si à chaque station de Port-Arthur à Calgary, le gouvernement devait faire un contrat distinct, d'abord pour le gouvernement lui-même et ensuite pour le transport des marchandises sur la réserve à laquelle elles sont destinées.

M. MITCHELL : Dois-je comprendre que l'honorable premier ministre dit qu'il y a un contrat séparé pour les hardes, les chaussures et les instruments agricoles ? Reçoit-on des soumissions distinctes pour chacun de ces articles ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

M. MITCHELL : Ainsi le principe que j'ai recommandé a été adopté.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

M. MITCHELL : Ce que j'ai demandé depuis deux ou trois ans a été adopté. Quant à la question du transport, il est naturel que les opinions soient partagées. Je veux que les gens de notre pays puissent profiter de ces contrats de préférence aux autres. Ainsi un marchand de nouveautés peut avoir un contrat, un tailleur peut en avoir un autre et leurs marchandises doivent être livrées sur les différentes réserves. Maintenant je prétends que le fait de livrer les effets sur les différentes réserves jette encore les contrats dans les mains de plusieurs riches commerçants qui ont monopolisé l'affaire depuis des années et que cela met le manufacturier et les petits commerçants à la merci de ces